



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 23 avril 2026
Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-08-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-08 COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Monsieur le Président expose que le Conseil de Communauté doit désigner les membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5219-5 XII
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que chaque commune dispose au minimum d'un représentant au sein de la CLECT et que chaque délégué titulaire dispose d'un suppléant (de la même commune),

Monsieur le Président propose donc la composition comme suit :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
AUGÉ	Laurent BALOGÉ	Marie-Laure BOISSEL
AVON	Didier JOLLET	Karine DEMARBRE
AZAY-LE-BRÛLÉ	Jean-François RENOUX	Thierry PIGANEAU
BOUGON	Vincent TANNEAU	Fabienne PROUST
CHERVEUX	Marie-Pierre MISSIOUX	Séverine ALBERTINO
LA CRÈCHE	Gaël JOSEPH	Kévin GAILLARD
EXIREUIL	Julien SEIGNEURET	Véronique BOITET
FRANÇOIS	Alain HIBON	Emmanuel ROCHETEAU
NANTEUIL	Alain BORDAGE	NAUD Christophe
PAMPROUX	Laurent DUPUIS	Béatrice CRETIEN
ROMANS	Daniel JOLLIT	Valérie SUIRE
SAINTE-MAIXENT-L'ÉCOLE	Stéphane BAUDRY	André NAVARI
SAINTE-MARTIN-DE-SAINTE-MAIXENT	Philippe JUMEAU	Ludovic MELIN
STE EANNE	Morgane SEMERDJIAN	Charlotte BERNARD
STE NEOMAYE	Roger LARGEAUD	Céline RIVOLET
SAIVRES	Dominique PAYET	Grégory DELGADO
SALLES	Christine HEINTZ	Christophe LECOURT
SOUDAN	Didier PROUST	Cécile VIELLARD
SOUVIGNÉ	Éric PREVOST	Virginie BOISSELET

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à la majorité (2 abstentions : Sophie FAVRIOU et Thomas BRAUD),

- D'APPROUVER la composition de la CLECT telle que présentée ci-dessus.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

